

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-612/SG/FIN autorisant M. Omar Abokor Tani Roble à acquérir un terrain non bâti à Djibouti (Zone industrielle Sud).....

n° 71-612/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
22 avril 1971

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1971

Date du numéro
10 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Omar Abokor Tani Roble est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 7.470,82 m2, lot n° 75 du plan 13 bis BE-69, sis à Djibouti (Zone industrielle Sud) et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 172, au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.